

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 03 - 014

Délibération n° 3 : Le projet de convention pluriannuel entre le département et le SDIS relative à la participation financière.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni le 4 décembre 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 7 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Pascale OFFREY (pouvoir donné à Michel ROBIN) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).



Exposé du rapport effectué par le Président,

I – Le cadre réglementaire.

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* »

La présente convention doit donc permettre de **donner au Département et au SDIS des outils de pilotage budgétaires pour les trois années à venir.**

Les données figurant dans la convention sont fournies à titre indicatif. En aucun cas, elles ne se substituent aux règles de fonctionnement institutionnelles de droit commun que sont les débats d'orientations budgétaires, la décision budgétaire annuelle du Département définissant le montant de sa contribution au budget du SDIS, et le vote des décisions budgétaires du Conseil d'administration du SDIS.

Par ailleurs, elles ne préjugent pas du niveau de participation de chaque commune et groupements de communes au budget du SDIS pour les années 2020, 2021 et 2022.

II – Les perspectives budgétaires.

Pour permettre au SDIS de réaliser ses missions tout en respectant les contraintes budgétaires des collectivités territoriales qui financent près de 94% du total des recettes de fonctionnement, l'établissement s'engage à une maîtrise encore plus accrue de ses dépenses et à une optimisation des autres produits de fonctionnement. Par ailleurs, les budgets primitifs seront votés en début d'exercice afin de permettre une reprise anticipée des résultats. Ces résultats seront ensuite arrêtés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les évolutions budgétaires envisagées pour la contribution départementale seront donc les suivantes :

☞ 2020 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 182 679 €) soit une contribution de 25 914 321 €

☞ 2021 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 181 400 €) soit une contribution de 25 732 921 €

☞ 2022 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 180 130 €) soit une contribution de 25 552 790 €

Pendant la durée de la convention, la contribution départementale pourrait donc diminuer de 2,09% (soit – 544 209 €)

Les contributions communales et intercommunales pourraient également diminuer sur cette même période, à un rythme défini par le Conseil d'administration du SDIS.

◆ ◆

◆ ◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	20 (dont 7 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	1 (Pierrick COURBON)
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Département d'incendie et de la Loire

Conseil d'administration du 4 décembre 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants,

Entre les soussignés :

☞ D'une part le Département de la Loire, représenté par son Président Monsieur Georges ZIEGLER, dûment habilité à signer la convention, par délibération de l'Assemblée départementale du 29 novembre 2019,

Et

☞ D'autre part le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS), représenté par sa Première Vice-Présidente Madame Marianne DARFEUILLE, dûment habilitée à signer la convention par délibération du Conseil d'administration du

Il est convenu ce qui suit :

Préambule.

Depuis 2003, la loi limite l'augmentation de la contribution des communes et des groupements de communes au niveau maximum de l'inflation.

C'est dans ce cadre général qu'intervient la convention triennale d'objectifs entre le SDIS et le Département pour la période 2020-2022.

Article 1 : L'objet de la convention.

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* »

La présente convention doit permettre de **donner au Département et au SDIS des outils de pilotage budgétaires pour les trois années à venir.**

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif. En aucun cas, elles ne se substituent aux règles de fonctionnement institutionnelles de droit commun que sont les débats d'orientations budgétaires, la décision budgétaire annuelle du Département définissant le montant de sa contribution au budget du SDIS, et le vote des décisions budgétaires du Conseil d'administration du SDIS.

Par ailleurs, elles ne préjugent pas du niveau de participation de chaque commune et groupements de communes au budget du SDIS pour les années 2020, 2021 et 2022.

Article 2 : Rappel des objectifs et des réalisations lors de la précédente convention.

Les objectifs prévus dans la convention ont été respectés lors du vote des budgets. Le montant de la contribution départementale a même diminué en 2019.

	<i>Objectifs fixés dans la convention</i>	<i>Evolution réelle de la contribution départementale</i>
2017	+ 0,19%	+ 0,19%
2018	De 0 à + 0,50 %	0%
2019	De 0 à + 0,50 %	- 2 %

Ainsi, comme indiqué dans l'annexe 1, le montant de la contribution départementale fixée en 2019 s'établit à 26 097 000 €. Cette participation aura diminué de 1,82% pendant la durée de la convention.

Cette même annexe permet également de montrer que le total des contributions communales, intercommunales et départementales voté en 2019 (57 228 860 €) reste inférieur à celui voté en 2012 (57 595 583 €). Cette contribution globale des communes aura donc diminué au cours de cette même période de la convention 2017-2019 de 1.99%

Article 3 : La durée de validité de la convention.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et couvre les exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022.

Article 4 : Les orientations du SDIS telles que définies dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), établi en 2006, est actuellement en cours de révision. Il recense les différents risques sur le département et détermine les moyens pour en assurer la couverture.

Pour la réalisation de ses missions, plusieurs principes ont été confirmés :

☞ *Maintien de tous les centres d'incendie et de secours permettant ainsi de disposer d'infrastructures pour assurer la protection de l'ensemble de la population ligérienne.*

Cette décision de principe déjà définie en 2006 s'est accompagnée du vote de plusieurs programmes immobiliers pluriannuels destinés à moderniser les installations existantes et à favoriser le volontariat. Un nouveau programme a été voté par le Conseil d'administration le 22 mars 2018 afin de poursuivre cet effort de modernisation, dans le respect des capacités contributives des collectivités territoriales. A titre indicatif, la liste des opérations de construction ou de restructuration des casernes de sapeurs-pompiers et des autres bâtiments du SDIS, réalisées ou en cours de réalisation, est jointe en annexe 2.

☞ *Maintien du potentiel opérationnel humain. Il est composé d'environ 2 300 sapeurs-pompiers volontaires et de 553 sapeurs-pompiers professionnels, avec le soutien de 97 agents issus des filières administratives et techniques.*

Ce potentiel permet la présence de gardes opérationnelles ou d'effectifs en astreinte dans tous les centres d'incendie et de secours.

☞ *Modernisation et rationalisation des matériels, avec une polyvalence des engins.*

Le SDACR prévoit les différents types d'engins nécessaires dans chaque centre afin d'assurer la couverture des risques recensés sur l'ensemble du département.

Des véhicules polyvalents permettant de couvrir plusieurs catégories de risques ont été privilégiés. Cette orientation s'est traduite par une diminution substantielle du parc roulant depuis le début des années 2000.

Article 5 : La prise en compte budgétaire des orientations du SDIS.

A travers ces orientations, des prospectives budgétaires pour la période 2020 – 2022 ont été établies, en intégrant les éléments suivants :

☞ Prise en compte du glissement vieillesse technicité, sachant que les dépenses de personnel représentent 60 % des budgets des SDIS.

☞ Evolution des taux des indemnités, anciennement dénommées vacations, destinées aux sapeurs-pompiers volontaires, sachant que cette évolution n'est plus indexée sur le point d'indice de la fonction publique.

☞ Prise en compte des amortissements des véhicules et des biens meubles et immeubles, conformément au plan comptable et à la décision du bureau du Conseil d'administration.

☞ Intégration des opérations immobilières destinées à moderniser les centres d'incendie et de secours, dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

☞ Déploiement d'une stratégie de sécurisation contre les intrusions et l'incendie pour l'ensemble des bâtiments du SDIS (centre de traitement de l'alerte, direction départementale, 72 centres d'incendie et de secours, atelier, magasin et pharmacie interne).

Ces prospectives budgétaires ont été réalisées à paramètres constants, c'est à dire en l'absence de toute nouvelle réforme européenne ou nationale impactant fortement certaines catégories de dépenses (comme le personnel notamment) ou en l'absence de catastrophes naturelles importantes (majorant fortement les dépenses d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ou nécessitant le renfort payant d'autres départements)

Article 6 : Les perspectives d'évolution de la contribution départementale.

Pour permettre au SDIS de réaliser ses missions tout en respectant les contraintes budgétaires des collectivités territoriales qui financent près de 94% du total des recettes de fonctionnement, l'établissement s'engage à une maîtrise encore plus accrue de ses dépenses et à une optimisation des autres produits de fonctionnement. Par ailleurs, les budgets primitifs seront votés en début d'exercice afin de permettre une reprise anticipée des résultats. Ces résultats seront ensuite arrêtés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les évolutions budgétaires envisagées pour la contribution départementale seront donc les suivantes :

☞ 2020 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 182 679 €) soit une contribution de 25 914 321 €

☞ 2021 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 181 400 €) soit une contribution de 25 732 921 €

☞ 2022 : **Diminution de 0,70 %** (soit – 180 130 €) soit une contribution de 25 552 790 €

Pendant la durée de la convention, la contribution départementale pourrait donc diminuer de 2,09% (soit – 544 209 €)

Les contributions communales et intercommunales pourraient également diminuer sur cette même période, à un rythme défini par le Conseil d'administration du SDIS.

Article 7 : L'actualisation annuelle de la prospective budgétaire 2020 – 2022.

Chaque année à l'automne, une rencontre aura lieu entre les services du Département et du SDIS pour examiner les perspectives d'évolution du budget de l'établissement public. Elle permettra d'évoquer les éventuelles contraintes budgétaires qui pourraient peser sur les deux institutions.

Le montant définitif de la contribution départementale sera alors voté par l'Assemblée départementale lors de sa séance de novembre ou décembre afin que le conseil d'administration du SDIS puisse avoir son débat d'orientation budgétaire avant la fin de l'année.

Fait à Saint Etienne, le

Le Président du Département de
la Loire

La Première vice- Présidente du
Conseil d'administration du Service
départemental d'incendie et de
secours de la Loire

Georges ZIEGLER

Marianne DARFEUILLE

Annexe 1 : Les contributions communales et intercommunales et la contribution départementale de 2002 à 2019.

	Le département			Les communes et EPCI			Total : le département, les communes et EPCI		
	Montant	Evolution par rapport à N - 1		Montant	Evolution par rapport à N - 1		Montant	Evolution par rapport à N - 1	
Année 2002	8 546 292 €	1 029 031 €	13,69%	27 960 018 €	1 029 031 €	3,82%	36 506 310 €	2 058 062 €	5,97%
Année 2003	11 166 631 €	2 620 339 €	30,66%	28 463 300 €	503 282 €	1,80%	39 629 931 €	3 123 621 €	8,56%
Année 2004	14 439 292 €	3 272 661 €	29,31%	28 975 638 €	512 338 €	1,80%	43 414 930 €	3 784 999 €	9,55%
Année 2005	18 260 230 €	3 820 938 €	26,46%	29 497 199 €	521 561 €	1,80%	47 757 429 €	4 342 499 €	10,00%
Année 2006	19 985 950 €	1 725 720 €	9,45%	29 763 150 €	265 951 €	0,90%	49 749 100 €	1 991 671 €	4,17%
Année 2007	21 027 994 €	1 042 044 €	5,21%	30 298 887 €	535 737 €	1,80%	51 326 881 €	1 577 781 €	3,17%
Année 2008	22 090 179 €	1 062 185 €	5,05%	30 753 370 €	454 483 €	1,50%	52 843 549 €	1 516 668 €	2,95%
Année 2009	23 045 000 €	954 821 €	4,32%	31 368 438 €	615 068 €	2,00%	54 413 438 €	1 569 889 €	2,97%
Année 2010	24 258 000 €	1 213 000 €	5,26%	31 556 657 €	188 219 €	0,60%	55 814 657 €	1 401 219 €	2,58%
Année 2011	25 007 361 €	749 361 €	3,09%	31 793 340 €	236 683 €	0,75%	56 800 701 €	986 044 €	1,77%
Année 2012	25 532 000 €	524 639 €	2,10%	32 063 583 €	270 243 €	0,85%	57 595 583 €	794 882 €	1,40%
Année 2013	25 795 565 €	263 565 €	1,03%	32 352 020 €	288 437 €	0,90%	58 147 585 €	552 002 €	0,96%
Année 2014	26 219 000 €	423 435 €	1,64%	31 752 019 €	-600 001 €	-1,85%	57 971 019 €	-176 566 €	-0,30%
Année 2015	26 405 000 €	186 000 €	0,71%	31 757 074 €	5 055 €	0,02%	58 162 074 €	191 055 €	0,33%
Année 2016	26 580 000 €	175 000 €	0,66%	31 762 380 €	5 306 €	0,02%	58 342 380 €	180 306 €	0,31%
Année 2017	26 630 000 €	50 000 €	0,19%	31 765 588 €	3 208 €	0,01%	58 395 588 €	53 208 €	0,09%
Année 2018	26 630 000 €	0 €	0,00%	31 768 549 €	2 961 €	0,01%	58 398 549 €	2 961 €	0,01%
Année 2019	26 097 000 €	-533 000 €	-2,00%	31 131 860 €	-636 689 €	-2,00%	57 228 860 €	-1 169 689 €	-2,00%

Annexe 2 : Les opérations immobilières de 2002 à 2023.

	Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations
1	Andrézieux Bouthéon	Construction d'une nouvelle caserne	2018	2 600 000 €
2	Balbigny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2002	244 000 €
3	Belmont de la Loire	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005 - 2012	230 000 €
4	Bussièrès	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	296 000 €
5	<i>Centre départemental d'incendie et de secours</i>	Acquisition du bâtiment	1998	1 829 388 €
		Travaux d'aménagement du bâtiment	2000 - 2001	4 277 000 €
		Acquisition du terrain d'assiette du bâtiment	2006	453 000 €
		Acquisition de l'aile ouest du bâtiment	2006	700 000 €
		<i>Extension des services techniques (abri à véhicules et école)</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>800 000 €</i>
6	Centre technique du matériel	Agrandissement	2014	530 000 €
7	Centre de traitement de l'alerte	Restructuration	2016	958 000 €
8	Chalmazel	Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	264 000 €
9	Charlieu	Construction d'une nouvelle caserne	2014	1 161 000 €
10	Chavanay	Construction d'une nouvelle caserne	2012	652 000 €
11	Chazelles sur Lyon	Restructuration	2013	279 000 €
		Nouveaux aménagements	2017	90 000 €
12	Cordelle	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
13	Crèmeaux	Restructuration	De 2005 à 2010	136 500 €
14	Cuinzier	Restructuration	2017	290 000 €
15	<i>Feurs</i>	<i>Construction d'une nouvelle caserne</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>2 200 000 €</i>
16	Firminy	Restructuration	2010	514 000 €
		Restructuration	2017	304 000 €
17	<i>Grammond</i>	<i>Restructuration</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>300 000 €</i>
18	Jonzieux	Construction d'une nouvelle caserne	2016	480 000 €
19	La Ricamarie	Extension	En cours de réalisation	550 000 €
20	<i>La Terrasse sur Dorlay</i>	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2008	90 000 €

		<i>Restructuration</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>350 000 €</i>
21	Le Cergne	Restructuration	De 2008 à 2012	116 000 €
		Extension	2017	304 000 €
22	Le Chambon Feugerolles	Restructuration (chambres et toitures)	2002 - 2013	414 000 €
		Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	225 000 €
23	Maclas	Construction d'une nouvelle caserne	2002	916 000 €
24	Marlhes	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	155 000 €
		Désamiantage et réfection de la toiture	2016	131 000 €
25	Montagny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	142 000 €
		Extension	2014	260 000 €
26	Montbrison	Restructuration	2002 - 2012	1 285 000 €
		Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	304 000 €
27	Montrond les Bains	Construction d'une nouvelle caserne	2007	615 000 €
		Agrandissement des garages	2017	120 000 €
28	Neulise	Construction d'une nouvelle caserne	2018	800 000 €
29	Panissières	Restructuration (vestiaires)	2017	132 000 €
30	Pelussin	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	960 000 €
31	Périgneux	Construction d'une nouvelle caserne	2011	601 000 €
32	Pouilly sous Charlieu	Restructuration	De 2005 à 2010	89 000 €
33	Regny	Acquisition de terrains et restructuration	2010	354 000 €
34	Renaion	Construction d'une nouvelle caserne	2002	922 000 €
35	Rive de Gier	Construction d'une nouvelle caserne	2007	3 950 000 €
36	Roanne	Restructuration de l'unité de traitement de l'alerte et des chambres de service	2000	1 305 000 €
		Restructuration des remises et des locaux	Etudes en cours de réalisation	8 310 000 €
37	<i>Rozier en Donzy</i>	<i>Construction d'une nouvelle caserne</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>900 000 €</i>
38	Sail sous Couzan	Restructuration	2013	186 000 €
39	Saint Alban les Eaux	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
40	Saint Bonnet Saint Nizier	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	805 000 €
41	Saint Chamond	Construction d'une nouvelle caserne	2006	4 400 000 €
42	Saint Christo en Jarez	Construction d'une nouvelle caserne	2008	333 000 €

43	Saint Cyr de Valorges	Restructuration	2014	442 000 €
44	Saint Etienne la Métare	Restructuration	2016	3 330 000 €
45	Saint Etienne la Terrasse	Restructuration	2009- 2010	3 461 000 €
46	Saint Etienne Le Berland	Restructuration	2003	168 000 €
		Extension	2014	405 000 €
47	Saint Etienne Séverine	Construction d'une nouvelle caserne	2011	6 037 000 €
48	Saint Galmier	Construction d'une nouvelle caserne	2015	827 000 €
49	Saint Genest Malifaux	Aménagements internes	2007 - 2013	132 000 €
50	Saint Georges en Couzan	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	164 000 €
51	<i>Saint Germain Laval</i>	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	175 000 €
		<i>Construction d'une nouvelle caserne</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>1 000 000 €</i>
52	Saint Héand	Construction d'une nouvelle caserne	2015	866 000 €
53	Saint Jean Bonnefonds	Construction d'une nouvelle caserne	2018	995 000 €
54	Saint Julien Molin Molette	Construction d'une nouvelle caserne	2011	647 000 €
55	Saint Just en Chevalet	Construction d'une nouvelle caserne	2012	669 000 €
56	<i>Saint Just la Pendue</i>	Restructuration	2003 - 2013	82 000 €
		<i>Construction d'une nouvelle caserne</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>900 000 €</i>
57	Saint Just Saint Rambert	Construction d'une nouvelle caserne	2012	930 000 €
58	Saint Martin la Sauveté	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	120 000 €
59	Saint Martin Lestra	Construction d'une nouvelle caserne	2008	379 000 €
60	Saint Maurice en Gourgois	Construction d'une nouvelle caserne	2011	544 000 €
61	Saint Pierre de Bœuf	Restructuration et extension	2012	289 000 €
62	Saint Romain le Puy	Restructuration et extension	2009	105 000 €
63	Saint Sauveur en Rue	Construction d'une nouvelle caserne	2016	977 000 €
64	Saint Symphorien de Lay	Restructuration (locaux de vie)	2017	264 000 €
65	Usson en Forez	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	335 000 €
66	<i>Vallée du Gier</i>	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2003 - 2010	305 000 €
		<i>Construction d'une nouvelle caserne</i>	<i>4ème programme immobilier</i>	<i>1 400 000 €</i>
	Total			76 958 888 €

Rappel du 4ème programme immobilier

Centres d'incendie et de secours	Nature des opérations	Année de lancement de l'opération	Montant estimatif des opérations
Feurs (centre d'incendie et de secours et compagnie)	Nouvelle construction	2019	2 200 000 €
Grammond (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2021 (projet)	300 000 €
Montbrison (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2018	500 000 €
Rozier en Donzy (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2021 (projet)	900 000 €
Saint Germain Laval (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2020 (projet)	1 000 000 €
Saint Just la Pendue (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2019	900 000 €
Services techniques du SDIS (école et abri)	Agrandissement	2018	800 000 €
La Terrasse sur Dorlay (centre d'incendie et de secours)	Restructuration	2021 (projet)	350 000 €
Vallée du Gier (centre d'incendie et de secours)	Nouvelle construction	2020 (projet)	1 400 000 €